

56^e CONSEIL DIRECTEUR

70^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL DE L'OMS POUR LES AMÉRIQUES

Washington, D.C., ÉUA., du 23 au 27 septembre 2018

Point 8.23-B de l'ordre du jour provisoire

CD56/INF/23
16 juillet 2018
Original : anglais

B. QUARANTE-HUITIÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS

Antécédents

1. Le présent document cite les résolutions pertinentes pour les activités de l'Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) qui ont été adoptées lors de la quarante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale de l'Organisation des États Américains (OEA), laquelle s'est déroulée au siège de l'OEA à Washington, D.C. les 4 et 5 juin 2018.¹
2. Les ministres des Affaires étrangères des États Membres de l'OEA et d'autres délégués officiels ont participé à cette session ainsi que des représentants de gouvernements accrédités comme observateurs permanents et des représentants d'institutions du système interaméricain, parmi lesquels l'OPS et des entités membres du Groupe d'évaluation de la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques. Le ministre des Affaires étrangères du Paraguay, Son Excellence M. Eladio Loizaga, a été élu président de cette session ordinaire de l'Assemblée générale.
3. Aucun thème spécifique n'a été fixé au préalable pour cette session de l'Assemblée générale car on s'attendait à ce que les débats en séance plénière soient consacrés en grande partie à la situation au Venezuela.
4. Le Secrétaire général de l'OEA, M. Luis Almagro Lemes, a prononcé l'allocution d'ouverture, dont les éléments marquants étaient les valeurs de la liberté et de la démocratie ainsi que l'importance de la lutte contre la corruption.
5. La majeure partie des recommandations et des résolutions avaient fait l'objet de discussions et de consensus antérieurs au sein du Conseil permanent, à l'exception d'une résolution sur le Venezuela et d'une déclaration concernant la situation au Nicaragua. Les points de l'ordre du jour qui n'avaient pas fait l'objet d'un consensus et les nouveaux points

¹ L'ordre du jour, la liste des documents de travail et les résolutions sont consultables sur <http://www.oas.org/fr/48ag/>.

proposés par les États Membres ont été mis en débat au sein de la Commission générale de l'Assemblée générale ou des groupes de travail spéciaux qui se sont réunis parallèlement aux séances plénières.

6. La situation au Venezuela a été évoquée par de nombreuses délégations dans leurs allocutions d'ouverture, ce qui a donné lieu à des débats francs qui ont duré toute la réunion. La dynamique des séances plénières a été marquée par les déclarations des délégués qui ont alterné avec les réponses du chef de la délégation du Venezuela, Son Excellence M. Jorge Arreaza, ministre des Affaires étrangères de ce pays. M. Arreaza a noté que le blocus économique régional et l'isolation diplomatique aient causé des difficultés au Venezuela.

7. À la fin de la session de l'Assemblée générale, les États Membres ont voté une résolution (19 voix pour, 4 voix contre et 11 abstentions) sur la situation au Venezuela [AG/RES. 2929 (XLVIII-O/18)], laquelle établit « qu'il y a eu une altération inconstitutionnelle de l'ordre constitutionnel de la République bolivarienne du Venezuela ». Le dispositif de la résolution appelle notamment le gouvernement du Venezuela à autoriser l'entrée de l'aide humanitaire et à « mettre en œuvre des mesures de surveillance épidémiologique dans son pays pour prévenir l'aggravation de la crise humanitaire et de santé publique, en particulier eu égard à la réapparition de maladies telles que la rougeole, le paludisme et la diphtérie ».

8. Suite au vote de la résolution, le délégué du Venezuela a pris la parole pour faire une dernière déclaration et a souligné en particulier les conséquences sur la santé du blocus économique. À titre d'exemple, il a signalé que les mesures en question avaient bloqué l'achat de 300 000 doses d'insuline, d'antipaludiques et de médicaments contre le cancer, ainsi que l'achat de vaccins par l'intermédiaire du Fonds renouvelable de l'OPS. Il a également signalé qu'une campagne de vaccination était en cours, ajoutant que le Venezuela avait reçu un appui de l'OPS et que la Directrice de l'Organisation se rendrait en visite dans ce pays au cours de la semaine suivante pour contribuer aux activités de promotion de la campagne.

9. Une autre résolution adoptée par l'Assemblée générale, intitulée « Renforcement des ripostes multisectorielles à la crise des maladies non transmissibles dans les Amériques », a été proposée par la Barbade, dont le texte avait été rédigé avec le concours technique du Bureau sanitaire panaméricain (BSP) à la suite d'une réunion mixte de haut niveau du Conseil permanent de l'OEA et du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI). Cette réunion, organisée par le BSP, la Barbade et le Secrétariat général de l'OEA, a eu lieu le 19 mars 2018 avec la participation de représentants de 30 États Membres.

10. L'Assemblée générale de l'OEA a élu les membres des bureaux des entités autonomes et/ou décentralisées suivantes : Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH), Cour interaméricaine des droits de l'homme, Comité juridique

interaméricain, Centre d'études de la justice des Amériques, Commission des vérificateurs extérieurs de l'OEA et Tribunal administratif.

11. Une liste des résolutions d'intérêt pour les Organes directeurs de l'OPS et qui sont liées au travail qu'elle réalise en qualité d'institution de santé spécialisée du système interaméricain a été sélectionnée et figure dans le tableau ci-après.

12. Le lieu de la quarante-neuvième session ordinaire de l'Assemblée générale n'a pas encore été arrêté car, à la fin de cette session de l'Assemblée générale, aucun État Membre n'avait formulé de proposition à cet égard.

Mesures à prendre par le Conseil directeur

13. Le Conseil directeur est prié de prendre note du présent rapport.

Tableau. Résolutions adoptées par l'Assemblée générale de l'OEA lors de sa quarante-huitième session ordinaire qui concernent les activités de l'OPS

Résolutions de l'Assemblée générale de l'OEA	Rapport avec les activités de l'OPS
<p>AG/RES. 2915 (XLVIII-O/18)</p> <p>Coordination du volontariat dans le continent américain au titre des interventions en cas de catastrophe et dans la lutte contre la faim et la pauvreté – Initiative Casques blancs</p>	<p>Département de gestion des situations d'urgence sanitaire</p> <p>Santé et droits de l'homme (résolution CD50.R8 [2010]) (document CD50/12 [2010])</p>
<p>AG/RES. 2916 (XLVIII-O/18)</p> <p>Promotion d'initiatives continentales en matière de développement intégré</p>	<p>Unité de promotion de la santé et des déterminants sociaux de la santé</p> <p>Santé et droits de l'homme (résolution CD50.R8 [2010])</p> <p>Établissement du partenariat ODD</p> <p>Politique sur l'appartenance ethnique et la santé (2017) (résolution CSP29.R3)</p> <p>Santé, sécurité humaine et bien-être (résolution CD50.R16 [2010]) (document CD50/17 [2010])</p>

Résolutions de l'Assemblée générale de l'OEA	Rapport avec les activités de l'OPS
<p align="center"><u>AG/RES. 2919 (XLVIII-O/18)</u></p> <p align="center">Renforcement des ripostes multisectorielles à la crise des maladies non transmissibles dans les Amériques</p>	<p>Département des maladies non transmissibles et de la santé mentale</p> <p>Sous l'égide de l'OPS et de la Barbade, le Groupe d'étude interaméricain sur les maladies non transmissibles a organisé une réunion mixte de haut niveau du Conseil permanent de l'OEA et du Conseil interaméricain pour le développement intégré (CIDI). - La résolution est l'aboutissement de cette initiative.</p>
<p align="center"><u>AG/RES. 2921 (XLVIII-O/18)</u></p> <p align="center">Incorporation de critères multidimensionnels pour mesurer la pauvreté et le développement</p>	<p>Unité de promotion de la santé et des déterminants sociaux de la santé</p> <p>Santé et droits de l'homme (résolution <u>CD50.R8</u> [2010]) (document <u>CD50/12</u> [2010])</p>
<p align="center"><u>AG/RES. 2928 (XLVIII-O/18)</u></p> <p align="center">Promotion et protection des droits de la personne</p>	<p>Santé et droits de l'homme (résolution <u>CD50.R8</u> [2010]) (document <u>CD50/12</u> [2010])</p>
<p align="center"><u>AG/RES. 2929 (XLVIII-O/18)</u></p> <p align="center">Résolution sur la situation au Venezuela</p>	<p>Département de gestion des situations d'urgence sanitaire</p> <p>Activités du Fonds renouvelable de l'OPS et du Fonds stratégique de l'OPS</p> <p>Santé des migrants (résolution <u>CD55.R13</u> [2016]) (document <u>CD55/11, Rev. 1</u> [2016])</p>
